

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la Petite Enfance Phare-O-Bulles Inc.	Numéro de permis 2023055	Date d'inspection Le 04 décembre 2024	
Nom de l'établissement CPE Phare-O-Bulles inc.		Numéro de téléphone (506) 740-2420	
Adresse 62 rue Queen Edmundston NB E3V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (6), si un enfant en bas âge est regroupé dans une garderie éducative à temps plein avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène, le nombre d'enfants qui y sont regroupés ne peut être supérieur au nombre d'enfants dont un éducateur peut être chargé de s'occuper seul.	10(7)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 déc. 2024	
Commentaires : 2 éducatrices doivent faire leur cours de rcr. Un cours est prévue en janvier après les fêtes. Dès que vous aurez une date, vous pourrez nous envoyer la confirmation. Les éducatrices qui n'ont pas leur rcr ne doivent pas être seules dans le groupe.			
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	01 nov. 2024	04 déc. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 déc. 2024	
Commentaires : 2 éducatrices doivent faire leur cours de rcr. Un cours est prévue en janvier après les fêtes. Dès que vous aurez une date, vous pourrez nous envoyer la confirmation. Les éducatrices qui n'ont pas leur rcr ne doivent pas être seules dans le groupe.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m2 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
34(5) Malgré ce que prévoit l'alinéa (4)d), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge.	34(5)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
9(5) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.	9(5)	29 oct. 2024	29 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Inspection de suivi fait le 4 décembre. Lors de ma visite, le ratio est respecté. J'observe la collation, des jeux libres et des jeux extérieurs. Il y a aussi eu une pratique de feu pendant ma visite, avec la présence du prévôt des incendies. Les heures de développement professionnel sont vérifiées. Certaines éducatrices doivent terminer leur 10h. Une formation est prévue en décembre. Un suivi par courriel pourra être fait afin de m'informer des dates du cours de premiers soins et concernant les heures de développement professionnel avant la fin de du mois de décembre, pour le renouvellement.

original signé par
Geneviève Abud

Le 04 décembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

original signé par
Mélanie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 décembre 2024

Date